



COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR DU 11 DECEMBRE 2019

Présents : Jean François CONTANT, Christophe BAILLY, Christophe BARRAUX, Michel BAVEREL, Jean-Pierre BELUARDO, Brigitte BORDET, Frédéric CHAGUE, Marc CHARPENTIER, Jean-Louis DELORME, Didier FOULONT, Michel GELOT, Jean-Paul GOYARD, Nicolas JOLY, Philippe LEGER, Claude MAGRIN, Jacques MALON, Magalie MONOT, Jean PASQUEREAU, Laurent PERRARD, Alain PIGUET, Christian POULALIER, Gérard QUATREPOINT, Jean-Paul RENARD, Joel TOMAKPLECONOU, Nathalie VION,

Absents: Henri BOURCET, Yves GUILLEMIN,

Excusés : Michel BRENNER, Isabelle CORNU, Christophe DELGRANDE, Alain GUSCHING, Johan JANES, Mare Geneviève LASSERRE, Daniel LAURENCE, Philippe LEDOUX, Stéphane MAGNAT, Laurence MATHEY, Thierry PETAMENT, Marie Laure YVRANDE

Assistent : Jordan ROUX, Félix JOLIVET

Ouverture par le Président (19H06) :

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et présente Christophe BAILLY, nouveau Président du CD39 ; il note que nous en sommes à 10 Comités Directeurs depuis la création de la Ligue pour 3 imposés par la réglementation et souligne que cette réunion comporte un point important : la validation des candidatures au poste vacant au Comité Directeur.

1. Mise à l'approbation du Comité Directeur du 04/10/2019 :

Marc charpentier note la modification de la date de la séance suivante au 11/12/19 au lieu du 14/12/19.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité. Abstention de Jean-Louis Delorme (en raison de son absence lors de ce Comité Directeur).

2. Mise à l'approbation de la candidature au poste vacant au sein du Comité Directeur :

Afin de répondre aux statuts de la Ligue nous devons combler la vacance d'un membre féminin du Comité Directeur.



Le Secrétaire Général présente les mentions obligatoires des statuts et règlement intérieur.

Une seule candidature a été reçue, celle de Madame Marine PASCOUET.

A l'unanimité le Comité Directeur émet le souhait que, sur cette candidature, le vote à main levée soit proposé à l'AG.

3. Point sur la structure :

Le responsable de la société de montage a eu un accident. Le Président a imposé la date limite au 15/01/2020 pour ce montage. Il y aura 2.5 jours de montage. L'installation des réseaux sera programmée à l'issue du montage.

En parallèle, des travaux ont commencé au siège de la Ligue afin de réorganiser le fonctionnement et l'accueil des bénévoles et salariés.

4. Comptes de la Ligue

Le trésorier précise que ce sont les premiers comptes de la Ligue à être présentés. Nous sommes la seule ligue à périmètre variable à être à l'équilibre.

Nous approuvons des comptes, un résultat qui ne sera pas révisable. Ce qui est révisable, c'est le budget prévisionnel.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale financière le 14/12/19.

Le Président ajoute : « Nous partions dans l'inconnue mis à part les bases issues des ex-Comités. Mon objectif était l'équilibre en fin d'exercice. Nous y sommes presque avec un déficit de 5 000€ ».

Le trésorier fait la présentation des différentes données (Actifs, passifs, Comptes de résultat).

Le compte d'exploitation est négatif de 43 000€ cependant il est à corriger en prenant en compte les amortissements des bâtiments des 2 sites et les subventions d'investissement soumis à l'amortissement.

En fin d'exercice, la FFR nous a débité les frais de notaire des dossiers de fusion, frais qui, au départ, devaient être assumés par la FFR. Cela grève le résultat d'exploitation.

Joël Tomakplekonou : je souhaite savoir pourquoi nous n'avons pas de comparaison avec l'exercice N-1. Réponse : il s'agit du premier exercice de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Jean-Louis Delorme : avons-nous une estimation des défraiements ?

Le trésorier présente le compte 625 600 : 67 356,02 € de frais. Le pôle sportif représentant la majorité de cette somme.



Christophe Barraux : concernant le passif, peut-on préciser le détail de la dette ?

Le trésorier répond que ce sont les dettes clubs basculées par la FFR.

Christophe Barraux : Le règlement financier prévoyait une procédure particulière sur les clubs endettés. Quel est l'évolution de la dette club ? En aout 2018, il était précisé que les clubs étaient débiteurs. Quelle est la situation des créances des clubs ?

Le trésorier répond que les situations sont différentes selon l'ensemble. Les situations des clubs sont à l'actif du bilan de la Ligue.

Christophe Barraux : En 10 mois, jusqu'à la situation actuelle des clubs, quelle a été l'évolution des remboursements des clubs ?

Trésorier : Les prélèvements mensuels permettent l'assainissement des dettes clubs.

Christophe Barraux : ne sommes-nous pas allés trop fort sur les demandes de régularisation des situations. Comment la situation de chaque club est-elle prise en compte ? Est-ce que ce règlement a apporté une avance de trésorerie ou pas ?

Trésorier : cet assainissement a permis l'arrivée à l'équilibre, notamment les produits découlant du règlement financier.

Christophe Barraux : si mon intuition est bonne, l'anticipation a permis l'épurement mais, la saison prochaine, l'avance de trésorerie ne pourra être reconduite. Il serait intéressant de connaître la somme sur laquelle s'est épurée la situation.

Trésorier : la bascule au 31/12 permettra de basculer les 320 000€ de l'autre côté.

Joël Tomakplekonou : Est-ce que les clubs ne font pas la trésorerie de la Ligue ?

Président : Nous avons assuré pendant longtemps la trésorerie des clubs ; aujourd'hui la situation permet aux clubs d'être en bonne situation et la Ligue également. Ce n'est pas parce qu'on va distribuer la différence pendant 4 mois que ça va changer grand-chose.

Alain Piguet : la FFR nous a assuré que les subventions ont été versées en temps et en heure. Pouvez-vous le confirmer ?

Joël Tomakplekonou : Les clubs ont fait la trésorerie. Ne serait-ce pas à la Ligue d'accompagner ou d'aider les clubs ? Mon club était créateur et j'ai voulu récupérer cette somme en crédit. J'ai dû réitérer ma demande.

Trésorier : les clubs créateurs au 1er juillet demandent à rester créateur au-delà afin de limiter les prélèvements mensuels. Ce sont les reversions FFR qui amènent cette situation. Les prélèvements sont bien calibrés car en regard des montants des licences de la saison précédente.



Joël Tomakplekonou : la Ligue, via la FFR, tamponne les frais de licence. Est-ce qu'on ne se sert pas de l'argent des clubs pour faire de la trésorerie ?

Christophe Barraux : nous devrions estimer les remboursements de la FFR pour calibrer les prélèvements. La FFR est obligée de choisir entre les clubs et de la Ligue. On ne prend pas en compte l'évaluation des remboursements de la FFR. Au 30/06 la situation est favorable à la ligue mais cela s'inverse après. En septembre, les clubs encore en débit vont payer mais se retrouve en situation compliquée.

Joël Tomakplekonou : c'est pour cela que j'ai demandé une réunion préalable. C'est une suggestion que j'ai envoyée et c'est notre responsabilité d'échanger sur ce sujet.

Secrétaire général : Ce sont les clubs fédéraux qui ont des remboursements importants par la FFR, pas les clubs régionaux. Les clubs régionaux apprécient les prélèvements car leur situation est claire au jour J.

Joël Tomakplekonou : la Ligue doit accompagner les clubs alors qu'aujourd'hui c'est les clubs qui accompagnent la Ligue.

Président : Si nous demandions le paiement des licences dès la validation la situation serait claire. Cela solutionnerait la situation. Il est à noter que nous étions la seule Ligue à ne pas faire de prélèvements.

Trésorier : Nous avons rencontré la totalité des clubs lors de la tournée, aucun n'est monté au créneau sur ce sujet.

Marc Charpentier : au lieu de nous créditer au 30/06, la FFR devrait nous virer directement les sommes concernées.

Trésorier : il est à noter que les aides aux déplacements sont des écritures.

Joël Tomakplekonou : Qu'en sera-t-il au 30/06 ?

Jordan Roux : Alain Piguet avait posé la question à ce sujet. Je propose une étude concernant les clubs fédéraux.

Joël Tomakplekonou : Si les clubs n'étaient pas en difficulté, nous n'aurions pas 270 000€ en positif.

Jean-Pierre Breugnot : Quelle que soit la situation les clubs sont toujours contents d'avoir les licences dès qu'ils les demandent.

Christophe Barraux : Nous mettons en place un système pour les raisons évoquées. Cela est contraignant mais les clubs ont l'air d'accord. Je reconnais que quand les clubs sollicitent le trésorier, il répond immédiatement. Mais ce système est compliqué car il nécessite une démarche du club. Ce problème se retrouvera dans les comptes la saison prochaine. Nous sommes allés trop loin.

Trésorier : si nous limitons cette rigueur, la situation va empirer et se compliquer.



Président : organisons un référendum qui demandera le maintien, ou non, des prélèvements.

Christophe Barraux : Il faut demander un avis sur le calcul des prélèvements et prendre en compte l'ensemble des débits/crédits de la FFR.

Président : Il faudra demander au trésorier de la FFR quelle est la situation des autres Ligues. Il propose de faire la trésorerie de ces dernières. Je m'engage à vous donner les réponses en toute transparence. Si la Ligue venait à perdre à nouveau de l'argent, je me retirerais. Ne comptez pas sur moi pour emmener une Ligue dans le trou. Si nous n'avions pas eu les frais de notaire de fusion à assumer, notre résultat serait positif. Les 35 000 € touchés était une avance mais pas une participation aux frais de construction de la Ligue.

Joël Tomakplekonou : A quoi correspondent les 100 € de frais de site internet ? Nous avons eu une proposition de site gratuit par la FFR. Pourquoi n'avons-nous pas accepté ?

Président : Nous n'avons pas accepté l'hébergeur. J'ai échangé avec Patrick Buisson et Serge Simon. Notre site nous permet de vendre de la publicité via le nombre de passage.

Joël Tomakplekonou : Est-ce qu'il ne serait pas judicieux de passer sur le site FFR ? 8 400 € cela semble cher.

Trésorier : ces éléments du règlement financier nous permettent d'être à l'équilibre. Si tu nous suggères des éléments à modifier et qui n'impacteront pas notre résultat, nous pourrions les étudier.

5. Mise à l'approbation des comptes 2018/2019

Le Président propose la mise à l'approbation des comptes pour présentation à l'Assemblée Générale financière du 14/12/2019 :

La proposition de mise à l'approbation est validée à l'unanimité.

6. Régularisation du commissaire aux comptes

Présentation par le Trésorier Général :

Monsieur COMTOIS, nommé il y a 2 ans, va prendre sa retraite. Nous sommes dans l'obligation de nommer un suppléant qui prendra la suite.

Je vous propose de nommer le cabinet ACTYS en tant qu'adjoint lors de l'Assemblée Générale du 14/12. L'avantage de la nomination d'un cabinet est de permettre l'intervention de plusieurs commissaires aux comptes sur la mission.

Le Comité Directeur valide cette proposition.



7. Situation des clubs :

Le club de Poligny a demandé sa mise en sommeil, ses comptes Ligue sont à 0. Il possédait une quinzaine de Licences. La demande de mise en sommeil est validée.

Situation du club de Luxeuil : à étudier afin de pérenniser la pratique

8. Présentation du projet LR2 M19 pour la fin de saison

Présentation du projet et des différents formats possibles par Félix JOLIVET. Le Comité Directeur n'émet pas de réserves.

9. Retour sur la tournée secrétariat, trésorerie et FDMD

Nous avons accéléré la tournée du fait de l'avancement des ouvertures de la FDMD. C'est un bel outil. 6 soirées ont été organisées respectant un maillage du territoire. Les retours des clubs sont bons.

Merci aux clubs pour leur accueil.

Concernant les contenus et les échanges sur les thèmes secrétariat et trésorerie : nous avons eu les mêmes questions que la saison dernière.

Remarque de Michel BAVEREL : une intervention des RF sur la mise en route de la FDMD pour les réserves à XV serait utile. Le Président se prononce favorablement à la demande auprès des RF.

10. Questions diverses et échanges :

1-Montants des dépenses Haut Niveau :

Voir .ppt

2-CNDS :

Explication des montants, des répartitions, des taux pour les clubs et Comités Départementaux.

Le Prochain Comité Directeur se déroulera le 27/03/2020

Le Président clôture le Comité Directeur à 21H35

Le Secrétaire Général,

Le Président,